

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 11 février 2026

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	9

L'an deux mille vingt-six, le 11 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

MEMBRES PRESENTS : GAILLOT Philippe, MENEGHIN Gaël, IMMERS Alain, SIVÉC Jean, OGER Isabelle, REUTER Olivier, THILL Céline, VALANCE Bénédicte, WALLERICH Alain ;

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : GUINDT Philippe,

MEMBRES ABSENTS NON-EXCUSES : BRUN Jérôme, DEBAILLEUL Delphine, VIEIRA Christophe

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2026 – 1000 Association Catt'Mômes Budget 2026, Approbation 1^{er} Acomptes Provisionnels

1 - BUDGET PREVISIONNEL 2026

Considérant la convention, approuvée par le Conseil municipal en date du 09/04/2022, qui lie la commune et l'Association Les Catt'Mômes ;

Considérant le budget 2026 transmis par Email du 13 février 2026 :

Le prévisionnel de subventions pour Beyren-Lès-Sierck s'établit de la manière suivante

		Les Catt'Mômes Budget de subventions		
		BEYREN-LES-SIERCK		
	Heures	BP 2026 Subventions	/ heure	
TOTAL	24 712	63 851		2,58
Accueil Périscolaire	16 422	41 262		2,51
Mercredis Récréatifs	3 144	5 361		1,71
Accueils de Loisirs Cattenom	5 146	17 228		3,35

Considérant que le budget de 2025 s'élevait à 60.239 € soit une augmentation de +5,90 % avec pour l'accueil périscolaire 38.972€ ; Mercredis récréatifs 5.996€ (diminution de 635€ soit -10,6%) ; Accueil de Loisirs 15.271€ (augmentation de 1 957€ soit +12,8%) ; considérant un nombre d'heures quasi équivalent.

Considérant que le réel 2025 n'est pas encore connu et sera présenté à l'AG de juin 2026 après validation par le Commissaire aux Comptes, mais que d'ores et déjà, le Président a indiqué qu'il ne devrait pas y avoir de dépassement du budget 2025.

Le Conseil donne acte à Monsieur le Maire de la présentation du budget.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 11 février 2026

2 – 1er ACOMPTE 2026

Considérant que des appels d'acomptes ont été émis par l'Association les Catt'Mômes, et transmis en date du 13 février 2026 sur la base du budget prévisionnel conformément à la convention :

- **12 378,60 €** Accueil Périscolaire (APS) = 30% X 41 262 €
- **2 680,50 €** Accueil Mercredis Récréatifs (MR) = 50% X 5 361 €
- **8 614,00 €** Accueil de Loisirs (AL) = 50% X 17 228 €

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

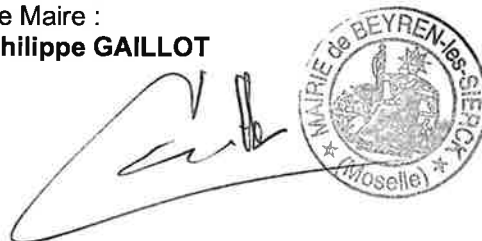
Autorise le paiement :

- **Du 1^{er} Appel d'acomptes 2026 – Accueil périscolaire d'un montant de 12 378,60 €**
Vote pour : 9 Vote contre : 0 Abstentions : 0
- **Du 1^{er} Appel d'acomptes 2026 – Mercredis récréatifs d'un montant de 2 680,50 €**
Vote pour : 8 Vote contre : 1 Abstentions : 0
- **Du 1^{er} Appel d'acomptes 2026 – Accueil de loisirs d'un montant de 8 614,00 €**
Vote pour : 8 Vote contre : 1 Abstentions : 0

tels que présentés ci-dessus pour un montant total de **23 673,10 €** ; il est précisé que les crédits nécessaires seront pourvus au budget 2026, à l'article 65748.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.
Beyren-lès-Sierck, le 13 mars 2026
Le Maire :

Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 13 mars 2026
Le Maire,

